

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 22 juin 2026

Vœu présenté par M^{me} Fatiha Aggoune
au nom des groupes Val-de-Marne en commun – Parti communiste français et citoyen.ne.s,
Socialiste, Écologistes et Citoyens et de M. Daniel Guérin, conseiller départemental.

Vœu relatif à l'arrêt de la privatisation des bus, contre le forfait Navigo à 1 000 € / an, pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous.

CONSIDÉRANT la loi d'orientation des mobilités fixant un calendrier de fin du monopole de la RATP et la SNCF en Île-de-France ;

CONSIDÉRANT le choix d'Île-de-France Mobilités d'écarter la possibilité d'une régie publique pour l'exploitation des lignes de bus actuellement gérées par la RATP et le remplacement progressif de l'activité bus de l'entreprise publique RATP par 13 entreprises privées entre le 1^{er} novembre 2025 et le 1^{er} novembre 2026 ;

CONSIDÉRANT l'absence d'obligation européenne de privatisation des lignes de transports publics aujourd'hui exploitées par la RATP ;

CONSIDÉRANT l'absence d'études d'impacts sur les conséquences économiques, sociales et environnementales de l'allotissement du réseau intégré de bus de la RATP en 13 lots ;

CONSIDÉRANT le retour d'expérience de la mise en concurrence des réseaux de bus de grande couronne où la qualité de service a été dégradée sur de nombreux secteurs, avec 6 000 à 9 000 suppressions de bus par semaine et où les coûts supportés par Île-de-France Mobilités ont augmenté contrairement aux engagements initiaux ;

CONSIDÉRANT que la mise en concurrence des transports publics de bus repose sur le moins disant économique dans un secteur où 70 % du prix de production du service est composé des salaires et cotisations sociales ;

CONSIDÉRANT que ce basculement vers le privé entraîne d'ores et déjà une dégradation des conditions de travail des conductrices et conducteurs de bus de la RATP et qu'une partie du personnel du réseau de surface non transférable sera confrontée à des difficultés de conserver un emploi au sein de la RATP ;

CONSIDÉRANT que le basculement vers le privé concerne également les missions de sécurité et de sûreté à bord des bus des lignes RATP jusqu'à présent ;

CONSIDÉRANT les effets désastreux de cette situation sur les conditions de transports des usagers et leurs conséquences économiques, sanitaires, environnementales et personnelles (retards, licenciements, véhicules surchargés, retour à l'automobile individuelle, etc.) ;

CONSIDÉRANT l'importance pour la vie et l'attractivité économiques de la région capitale d'un réseau de transports francilien fonctionnel au quotidien et indépendant de stratégies propres à des groupes privés français ou étrangers ;

CONSIDÉRANT les coûts engendrés par le processus de privatisation pour la collectivité (rachat par IDFM des seuls biens liés à l'exploitation, coûts de l'organisation du transfert des agents de la RATP aux futurs concessionnaires, coûts des réorganisations de la RATP et enfin coûts générés par la réponse aux appels d'offres) qui sont autant de moyens en moins au service du déploiement et du renforcement de l'offre de transport en Île-de-France ;

CONSIDÉRANT l'urgence climatique, la crise énergétique et la nécessité de proposer des transports publics réguliers et attractifs pour faciliter leur usage et réduire celui de l'automobile lorsque cela est possible ;

CONSIDÉRANT que 77 % des Franciliens sont favorables à la suspension de la privatisation selon un sondage IFOP d'avril 2025 ;

CONSIDÉRANT les hausses de tarifs successives appliquées aux usagers et celle de +2,3 % qui est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2026 faisant passer le prix du forfait Navigo à plus de 90 € / mois et près de 1 000 € / an, et le forfait Imagine R à plus de 400 € / an ;

CONSIDÉRANT que ces augmentations sont difficilement supportables par les usagers, notamment les plus modestes, dans un contexte de tensions sur le pouvoir d'achat et au moment même où les aides au transport se réduisent à l'image du remboursement de la carte Imagine R ou du forfait améthyste.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

DEMANDE à Île-de-France Mobilités, la suspension immédiate de la privatisation de toutes les lignes de bus RATP.

DEMANDE à Île-de-France Mobilités, de suspendre les hausses tarifaires.

DEMANDE à Île-de-France Mobilités, de revoir les contrats avec les opérateurs de bus de grande couronne pour améliorer la qualité de service, l'attractivité des métiers du transports et, le cas échéant, pour un dédommagement des usagers.

DEMANDE à l'État et à Île-de-France Mobilités de renforcer les moyens financiers et humains afin de retrouver des transports publics de qualité, fréquents et fiables.

DEMANDE au Parlement de prendre les dispositions législatives nécessaires afin de permettre à la RATP et à la SNCF de poursuivre l'exploitation des lignes dont elles ont la responsabilité aujourd'hui.

EXPRIME sa solidarité aux usagers, aux agents de la RATP et tous les personnels des transports publics d'Île-de-France qui subissent les mesures actuelles, la dégradation du service rendu et l'augmentation de son coût.
